



DEC211737DR07

Décision portant nomination de Mme Marie-Cécile CAILLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » et nommant Mme Gwyneth INGRAM en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5667 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que **Mme Marie-Cécile CAILLAUD** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Cécile CAILLAUD, chargée de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » à compter du **01/01/2021**.

Mme Marie-Cécile CAILLAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Cécile CAILLAUD est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon le 09/05/2021

Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

La directrice de l'unité
Gwyneth INGRAM

Gwyneth INGRAM
Directrice
Laboratoire Reproduction et
Développement des Plantes

Jean-François PINTON
Président
ENS de Lyon

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Jean-François PINTON

